



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux parasites)

Numéro de la demande : 2018-2967
Demande : Catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux parasites)
Produit : Herbicide Boundary LQD
Numéro d'homologation : 30812
Principe actif (p.a.) : S-metolachlore et métribuzine
Numéro de document de l'ARLA : 2915974

Contexte

L'herbicide Boundary LQD est homologué pour le traitement des surfaces de préplantation, le traitement par incorporation en présemis, et/ou le traitement en prélevée pour contrôler plusieurs graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de soya, de patates, et de tomates transplantées dans l'Est du Canada. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Boundary LQD afin d'ajouter une allégation de contrôle de l'amarante rugueuse avec la dose de 2,5 L/ha qui figure sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, ainsi que des risques pour la santé et pour l'environnement

L'évaluation des propriétés chimiques et l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement n'ont pas été requises, car les propriétés chimiques du produit, sa formulation ou son profil d'emploi demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Les informations relatives à la valeur qui ont été soumises à des fins d'examen comprenaient des données tirées d'essais sur le terrain qui ont été menés en Ontario sur une période de trois ans. Ces informations ont démontré qu'un traitement conforme aux instructions qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide Boundary LQD devrait assurer un contrôle acceptable de l'amarante rugueuse.

L'inscription de l'amarante rugueuse sur l'étiquette de l'herbicide Boundary LQD permettra aux producteurs d'avoir une autre option de contrôle de l'amarante rugueuse, y compris pour les biotypes résistants au glyphosate, et pourrait contribuer à la gestion de la résistance aux herbicides.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation de la présente demande et a considéré que les informations fournies étaient suffisantes pour appuyer l'allégation de contrôle de l'amarante rugueuse sur l'étiquette de l'herbicide Boundary LQD.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA #	References
2900956	2018, GRW15A1A - Waterhemp (glyphosate resistant) control with PRE herbicides in RR soybean, DACO: 10.2.3.3.
2900957	2018, GRW17A3A - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in RR Xtend soybean I, DACO: 10.2.3.3.
2900958	2018, GRW17A3B - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in RR Xtend soybean II, DACO: 10.2.3.3.
2900959	2018, GRW17A3C - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in RR Xtend soybean III, DACO: 10.2.3.3.
2900960	2018, GRW15A1B - Waterhemp (glyphosate resistant) control with PRE herbicides in RR soybean II, DACO: 10.2.3.3.
2900961	2018, GRW15A5B - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in Enlist soybean II, DACO: 10.2.3.3.
2900962	2018, GRW15A7A - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in Liberty Link soybean I, DACO: 10.2.3.3.
2900963	2018, GRW16A1A - Waterhemp (glyphosate resistant) control with PRE herbicides in RR soybean, DACO: 10.2.3.3.
2900964	2018, GRW16A1B - Waterhemp (glyphosate resistant) control with PRE herbicides in RR soybean II, DACO: 10.2.3.3.
2900965	2018, GRW16A5B - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in Enlist soybean II, DACO: 10.2.3.3.
2900966	2018, GRW16A7A - Waterhemp (glyphosate resistant) - Two-pass weed control in Liberty Link soybean I, DACO: 10.2.3.3.
2900967	2018, GRW17A2B - Waterhemp (glyphosate resistant) - Second effective mode-of-action in RR Xtend soybean applied PP II , DACO: 10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.